

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2012

Présents : MM. MINJUZAN, Mme BARRERE, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, LEPRETRE, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Patrick SEBAT	à	André MINJUZAN
	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Gérard FRECHOU	à	Jean-Michel BELLOT
	Jacques CARSUZAA	à	Jean BEDECARRAX
	Philippe GARROTE	à	Marie-Lyse GASTON
	Eliane YTHIER	à	Dominique QUEHEILLE
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU

<u>Suppléants</u> :	Pierre CASAUX-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Jean-Pierre ARANJO	suppléant de	Yves TOURAINE

Excusés : André BERNOS, Gérard URRUSTOY, Marie ECHEPARE, France JAUBERT-BATAILLE, David LAMPLE, Louis REY, Jean-Marie GOUINEAU, Jean-Marie GINIEIS, Nicolas MALEIG, Nathalie REGUEIRO, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 121128-22-PER

URBANISME : TRANSFORMATION DE POSTE

M. GAILLAT précise que les missions affectées aux domaines urbanisme / aménagement de l'espace / habitat sont actuellement en augmentation avec l'adaptation des documents d'urbanisme et du Schéma de Cohérence Territoriale, la mise en place des actions relatives au Programme Local de l'Habitat, la réflexion sur les transports, la création d'un observatoire urbain et de mobilité, mais également des études particulières telles que la Charte Architecturale.

Cet accroissement des fonctions et de missions ne se traduit pas par l'octroi de moyens humains supplémentaires mais plutôt par une réorganisation du service permettant d'aboutir notamment à plus de réactivité et d'autonomie pour la personne qui sera en charge de ces domaines de compétences ; étant entendu que les missions initiales du service restent conduites par le responsable du pôle urbanisme.

Sachant que les missions concernées relèvent de la catégorie A de la Fonction Publique Territoriale et que l'un des agents du service est lauréat du concours d'Attaché territorial, il vous est donc proposé de transformer de la sorte le poste de l'agent concerné.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **TRANSFORME** un poste de Technicien supérieur en un poste d'Attaché territorial

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 28 novembre 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT